

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

ASTRIDA.

L.M.

R U A N D A - U R U N D I

Usumbura, le 9 janvier 1950.

SERVICE DE L'HYGIENE

N° 77/E.

OBJET: Fièvre jaune.



*Reçu le 19.1.50
n° 164/S.M.*

Monsieur le Médecin Colonie (TOUS)
" " Agréé (TOUS)
Messieurs les Résidents (DEUX)
" les Administrateurs Territoriaux (TOUS)

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous copie d'un avis au public concernant les séances de vaccinations anti-mariques. Je vous serais gré de lui assurer la plus large diffusion possible.

AVIS AU PUBLIC.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la population du Ruanda-Urundi que les séances de vaccinations anti-mariques ont été fixés pour 1950 aux mêmes dates que celles de 1949.

Usumbura : A l'hôpital des Européens, le 1er lundi de chaque mois à 15 heures.

KITEGA : A l'hôpital des Européens, les 15 février, 15 mai; 15 août et 15 novembre à 15 heures.

ASTRIDA : Au laboratoire médical, les 15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre à 15 heures.

KIGALI : A l'hôpital des Européens, les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre à 15 heures.

KISENYI : Le 1er lundi de chaque mois à 15 heures.

Le Médecin Chef-Adjoint des Services Médicaux du Ruanda-Urundi.

Paul JARRELL

*A
J
G
B*

X la séance du 15/1/50 est-elle déjà terminée?